



Saisie d'une action ou d'un
projet du Mois sans Tabac
2022

GUIDE D'UTILISATION

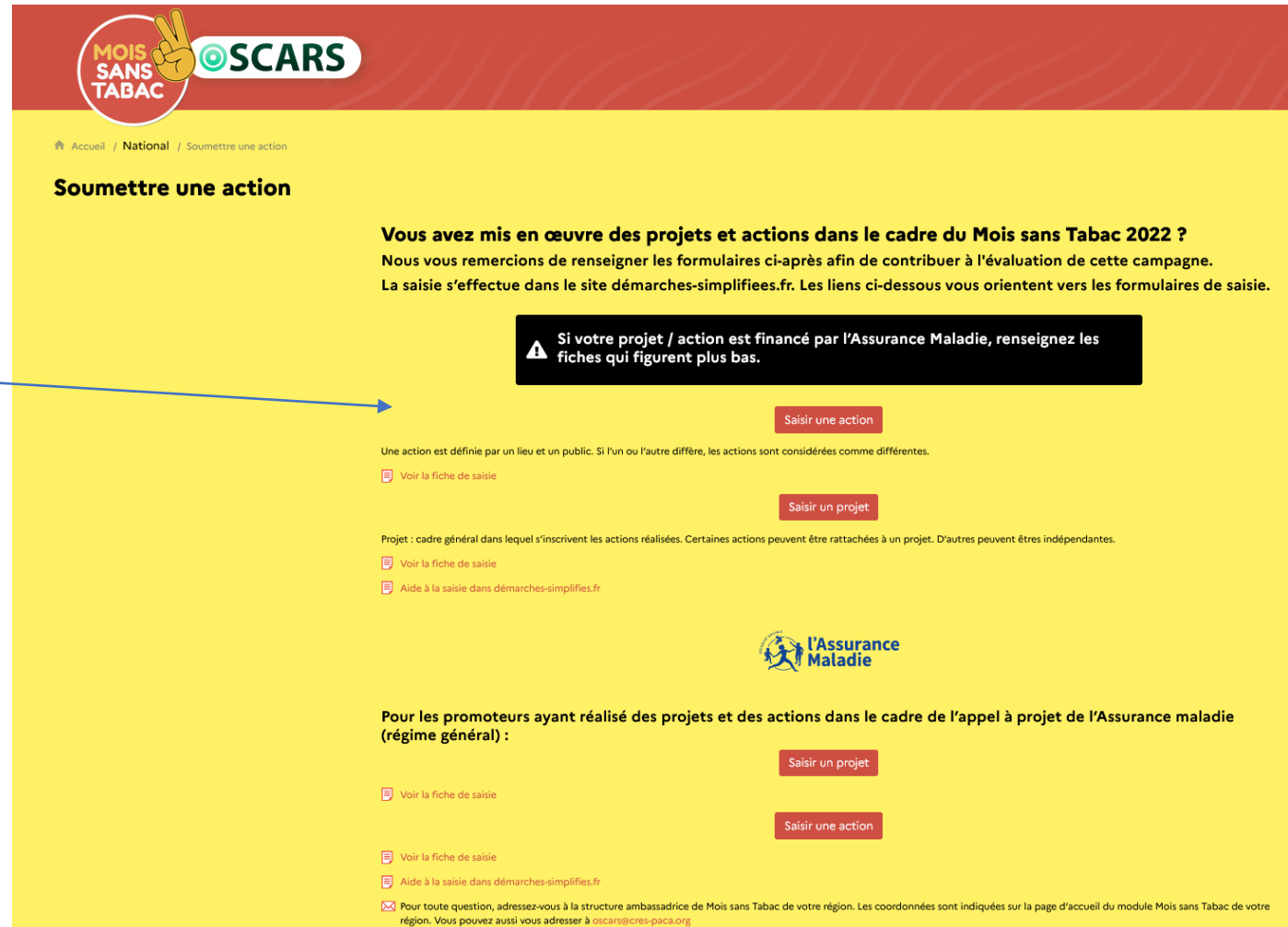
https://www.oscarsante.org/moisanstabac/soumettre_action

L'accès à la saisie des projets et des actions se fait à partir de la page **Soumettre une action** d'OSCARS.

A partir de cette page, vous pouvez accéder à un formulaire de saisie d'une Action.

Vous avez également la possibilité d'accéder à un formulaire de saisie d'un projet si nécessaire.

Vous pouvez aussi consulter un guide un guide de saisie pour chaque formulaire et une aide à la saisie dans demarches-simplifiées.



MOIS SANS TABAC **OSCARS**

Accueil / National / Soumettre une action

Soumettre une action

Vous avez mis en œuvre des projets et actions dans le cadre du Mois sans Tabac 2022 ?
Nous vous remercions de renseigner les formulaires ci-après afin de contribuer à l'évaluation de cette campagne.
La saisie s'effectue dans le site démarches-simplifiees.fr. Les liens ci-dessous vous orientent vers les formulaires de saisie.

⚠ Si votre projet / action est financé par l'Assurance Maladie, renseignez les fiches qui figurent plus bas.

Saisir une action

Une action est définie par un lieu et un public. Si l'un ou l'autre diffère, les actions sont considérées comme différentes.
[Voir la fiche de saisie](#)

Saisir un projet

Projet : cadre général dans lequel s'inscrivent les actions réalisées. Certaines actions peuvent être rattachées à un projet. D'autres peuvent être indépendantes.
[Voir la fiche de saisie](#)
[Aide à la saisie dans démarches-simplifiees.fr](#)

L'Assurance Maladie

Pour les promoteurs ayant réalisé des projets et des actions dans le cadre de l'appel à projet de l'Assurance maladie (régime général) :

Saisir un projet

Saisir une action

[Voir la fiche de saisie](#)
[Aide à la saisie dans démarches-simplifiees.fr](#)

✉ Pour toute question, adressez-vous à la structure ambassadrice de Mois sans Tabac de votre région. Les coordonnées sont indiquées sur la page d'accueil du module Mois sans Tabac de votre région. Vous pouvez aussi vous adresser à oscars@cres-paca.org

Saisie dans démarches- simplifiees.fr

Gestionnaire de formulaires utilisé par les
administrations françaises

Un service fourni par la DINUM



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

beta.gouv.fr

- Possibilité d'enregistrer les formulaires en mode brouillon
- Possibilité de modifier les formulaires
- Possibilité de dupliquer un formulaire (**nouveau**)
- Possibilité d'imprimer et télécharger les formulaires
- Possibilité d'inviter une personne à consulter et modifier le formulaire en cours de saisie (**nouveau**)

Créez un compte sur
demarches-simplifiees.fr
ou connectez vous avec
celui que vous utilisez déjà

<https://www.demarches-simplifiees.fr/>

Aide



Un outil simple
pour gérer les formulaires
administratifs dématérialisés.

Connectez-vous

Avec FranceConnect

France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Email (nom@site.com)

Mot de passe (8 caractères minimum)

☐ Se souvenir de moi [Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

[Vous êtes nouveau sur demarches-simplifiees.fr ?](#)

Vous accédez à une page pour commencer la saisie du formulaire.



Mois sans tabac 2022 : saisie d'une action

 Temps de remplissage estimé : 7 mn

Recueil des actions réalisées dans le cadre du dispositif
#Mois sans Tabac pour l'année 2022.

Commencer la démarche

Le premier écran vous demande votre identité.
Ces informations servent à la gestion de votre dossier dans démarches-simplifiees.fr.
Elles ne seront pas visibles dans OSCARS.



Mois sans tabac 2022 : saisie d'une action

 Temps de remplissage estimé : 7 mn

Recueil des actions réalisées dans le cadre du dispositif
#Mois sans Tabac pour l'année 2022.

Données d'identité

Merci de remplir vos informations personnelles pour
accéder à la démarche.

Civilité

☐ Madame

☐ Monsieur

Prénom

Nom

Continuer

Puis vous accédez au formulaire à renseigner.



Un guide d'aide à la saisie est accessible dans le formulaire

La première question permet de vérifier que vous êtes dans le bon formulaire de saisie.

Votre action est-elle financée par l'Assurance maladie dans le cadre de son appel à projet 2022 ? *

☐ Oui

☐ Non

Si c'est le cas, la liste des champs à renseigner s'affichera après avoir répondu NON.

Titre *

Intitulé de l'action.

Ex. : Action de soutien au sevrage tabagique et à l'abstinence pour des femmes enceintes

Pas de ponctuation, chiffre, guillemet ou caractère spécial en début, pas de point à la fin.

☐ Action reconduite

Cochez cette case si cette action a déjà eu lieu l'année ou les années précédentes.



Sinon vous serez dirigé vers un autre formulaire.

Lorsque vous remplissez un formulaire sur demarches-simplifiees.fr, les informations saisies sont **enregistrées automatiquement et vous recevez par mail un numéro de dossier**.

Si vous voulez terminer de remplir le formulaire plus tard, **il vous suffit de fermer la page du formulaire**. Quand vous retournez sur demarches-simplifiees.fr, vous pouvez reprendre votre formulaire là où vous l'avez laissé.

Le statut du dossier est « Brouillon ».

N° dossier	Démarche	Demandeur	Statut	Mis à jour	Actions
 6713275	démarche en test Mois sans tabac : saisie d'un projet	Chiffon Yan	brouillon	mardi 09 novembre 2021 15h33	Actions ▾

Au stade Brouillon, en cliquant sur le bouton « Action », vous pouvez modifier le dossier, le transférer par mail au destinataire de votre choix, commencer un autre dossier, **le dupliquer** ou le supprimer.

brouillon	mercredi 30 novembre 2021 15h33	Actions ▾
-----------	---------------------------------	-----------

 Modifier le brouillon

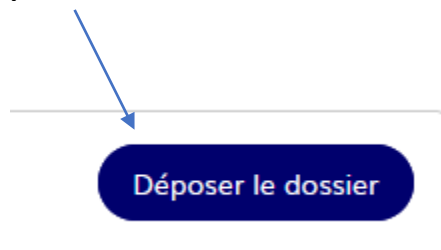
 Transférer le dossier

 Commencer un autre dossier vide

 Dupliquer ce dossier

 Supprimer le dossier

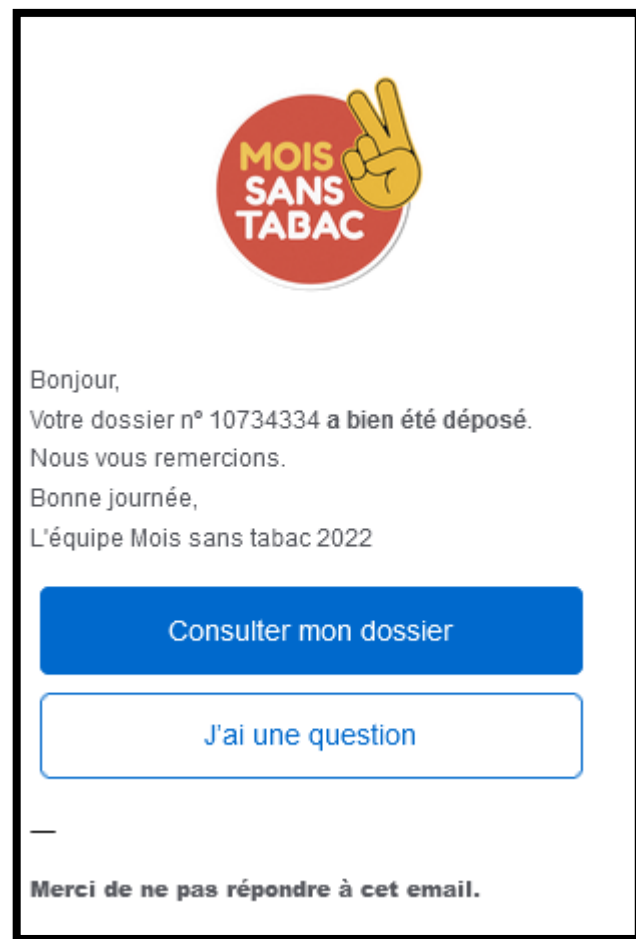
Une fois le formulaire terminé, cliquez sur
« Déposer le dossier » en bas de la page.



Votre dossier est alors « accepté ». Vous ne
pouvez plus le modifier.

N° dossier	Démarche	Demandeur	Statut	Mis à jour	Actions
 6794177	démarche en test #Mois sans tabac : saisie d'une action	Chiffon Tata	accepté	mercredi 17 novembre 2021 15h21	Actions ▼

Vous recevez un mail automatique
de démarches-simplifiées qui
confirme le dépôt de votre dossier.



C'est à partir de cette étape que le dossier s'exporte vers  **SCARS**

L'ambassadeur ou l'ambassadrice Mois sans Tabac de votre région le complétera, le validera et le rendra visible sur OSCARS.

<https://www.oscarsante.org/>

Aide

Tutoriel démarches-simplifiées : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

Fiche de saisie d'une action :

https://oscarsante.arkotheque.fr/pdfs/mois_sans_tabac/guide_saisie_action.pdf

Fiche de saisie d'un projet :

https://oscarsante.arkotheque.fr/pdfs/mois_sans_tabac/guide_saisie_projet.pdf